

Procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2023

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, Karen ANCEY, Benjamin GRENAT, Marie-France VIGNES, Vincent REQUET, Jérôme HAUTEVILLE

Membres excusés : Antonio MONTES donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2022
Vote : **Accord à l'unanimité.**
- 2- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY
- 3- Ajout à l'ordre du jour : Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive
Vote : **Accord à l'unanimité.**
- 4- Madame le Maire informe le conseil de la démission de Sarah Rey à compter du 12 mars 2023 en raison d'un déménagement.
Monsieur Ville assurera le périscolaire et Madame Cruz-Mermy le restaurant scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- 5- Tarifs restaurant scolaire
Madame le Maire informe que le prix du repas fixé par le conseil d'administration de l'EHPAD du haut Chablais est de à 6 € depuis le 1^{er} janvier 2023. De ce fait, Madame le Maire propose que ce tarif soit appliqué aux familles à compter du 1^{er} mars 2023.
Vote : **Accord à l'unanimité.**
- 6- Convention avec le centre de gestion 74, pour la mise à disposition d'une secrétaire de mairie pour effectuer le remplacement d'agent titulaire indisponible
Madame le Maire informe de l'absence de Madame YGÉ-VANÉECLOO, secrétaire de mairie depuis le 31 décembre 2022 pour une durée indéterminée. Actuellement, elle a recours à l'assistance de la secrétaire itinérante de la CCHC pour un maximum de 2 jours par semaine. En cette période de clôture de l'exercice 2022 et de la préparation du budget 2023, il est nécessaire d'avoir du renfort au secrétariat.
Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer une convention avec le CDG 74, d'une durée de trois ans, de mise en disposition d'agents pour effectuer le remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément absents ou d'accroissement temporaire d'activité.
Vote : **Accord à l'unanimité.**

7- Rétrocession de la voirie SEMCODA

Suite au nouveau document d'arpentage établi en 2020, les parcelles objet de la rétrocession gratuite au profit de la commune sont section A : N° 2773, 2774, 2777 et 2778 pour une contenance totale de 4 a 34 ca.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de :

- Signer l'acte contenant cession gratuite par la société SEMCODA au profit de la commune des parcelles citées
- Désigner Maître Elodie Bodinier, notaire à la SAS NOVALPS à St Jean d'Aulps pour rédiger l'acte
- Préciser que les frais de notaire seront à la charge de la commune

Vote : **Accord à l'unanimité.**

8- Adhésion de la commune à l'accompagnement du Syane dans le cadre du conseil en énergie

Madame le Maire informe qu'elle a sollicité le Syane pour un audit énergétique des bâtiments. Lors d'un entretien avec un conseiller en énergie, celui-ci a proposé :

Un accompagnement à travers une convention de 4 ans. Pendant cette durée, le conseiller accompagnera la commune sur les sujets suivants :

- Etablir un état des lieux du patrimoine de la collectivité
- Suivre les consommations énergétiques : analyse des contrats, contrôles des factures
- Optimiser les dépenses énergétiques
- Accompagner pour les opérations de rénovation, construction, énergie renouvelable.

Les conditions d'adhésion sont formalisées dans une convention entre la commune et le Syane :

- Coût de l'adhésion établi à 1€ par an et par habitant pour 2023, auquel s'ajoute une part fixe de 200 €/an

Madame le Maire demande d'approuver l'adhésion de la commune au service de Conseil Energie du Syane et de signer la convention avec le Syane.

Vote : **Accord à l'unanimité.**

9- Approbation zonage de l'assainissement eaux usées et eaux pluviales suite à l'approbation du PLUiH

Madame le Maire demande d'approuver le zonage de l'assainissement eaux usées et eaux pluviales de la commune de La Forclaz suite à l'approbation du PLUiH.

Vote : **Accord à l'unanimité.**

10- Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive

Les conventions du pôle santé au travail du CDG 74 (médecine préventive, psychologie du travail et prévention des risques professionnels) sont arrivés à échéance le 31 décembre 2022. De ce fait, il faut les renouveler.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer la convention d'adhésion au service de santé au travail.

Vote : **Accord à l'unanimité.**

11- Rappel travaux 2023

Réfection de la façade du bâtiment communal au printemps :

Département	44 052,25 €	80,00%
Commune	11 013,06 €	20,00%
TOTAL HT	55 065,31 €	100,00%

Travaux de maçonnerie et de sécurisation aux abords du bâtiment communal :

Remplacement des barrières qui ne sont pas aux normes, remplacement d'un escalier et réfection des bordures.

Département	20 000,00 €	77,11%
Commune	5 937,46 €	22,89%
	25 937,46 €	

Travaux d'accès et de sécurisation au cimetière :

Pose de mains courantes et de garde-corps sur les bordures, consolidation des piliers, réalisation d'une rampe d'accès et retrait de la haie de tuyas le long de la route conduisant au cimetière et pose d'une glissière de sécurité.

Département	15 000,00 €	54%
Commune	12 659,92 €	46%
TOTAL	27 659,92 €	

Travaux de sécurisation routière au chef-lieu et au Cruet :

Une étude est en cours pour assurer la sécurité routière lors de la traversée du hameau du Cruet et du chef-lieu. Le montant de l'étude et des travaux sera pris en charge sur les droits ouverts à la CCHC car la voirie est une compétence de notre communauté de communes.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.



Le secrétaire de séance

Cyrille GALLAY

